

UNIVERSITE DES SCIENCES SOCIALES DE GRENOBLE

CREATION D'UN CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

- Quels ouvrages ?
- Quels périodiques s'abonner ?
- Quels services documentaires s'abonner ?
- Quel réseau documentaire à s'insérer ?

ELABORATION D'UN GUIDE PRATIQUE DE L'UTILISATEUR



Mémoire présenté par  
ARAFAN KABINE DIANE

Directeur de recherche :  
Madame WAGNER

1981

CPU  
1981  
3

## TABLE DES MATIERES

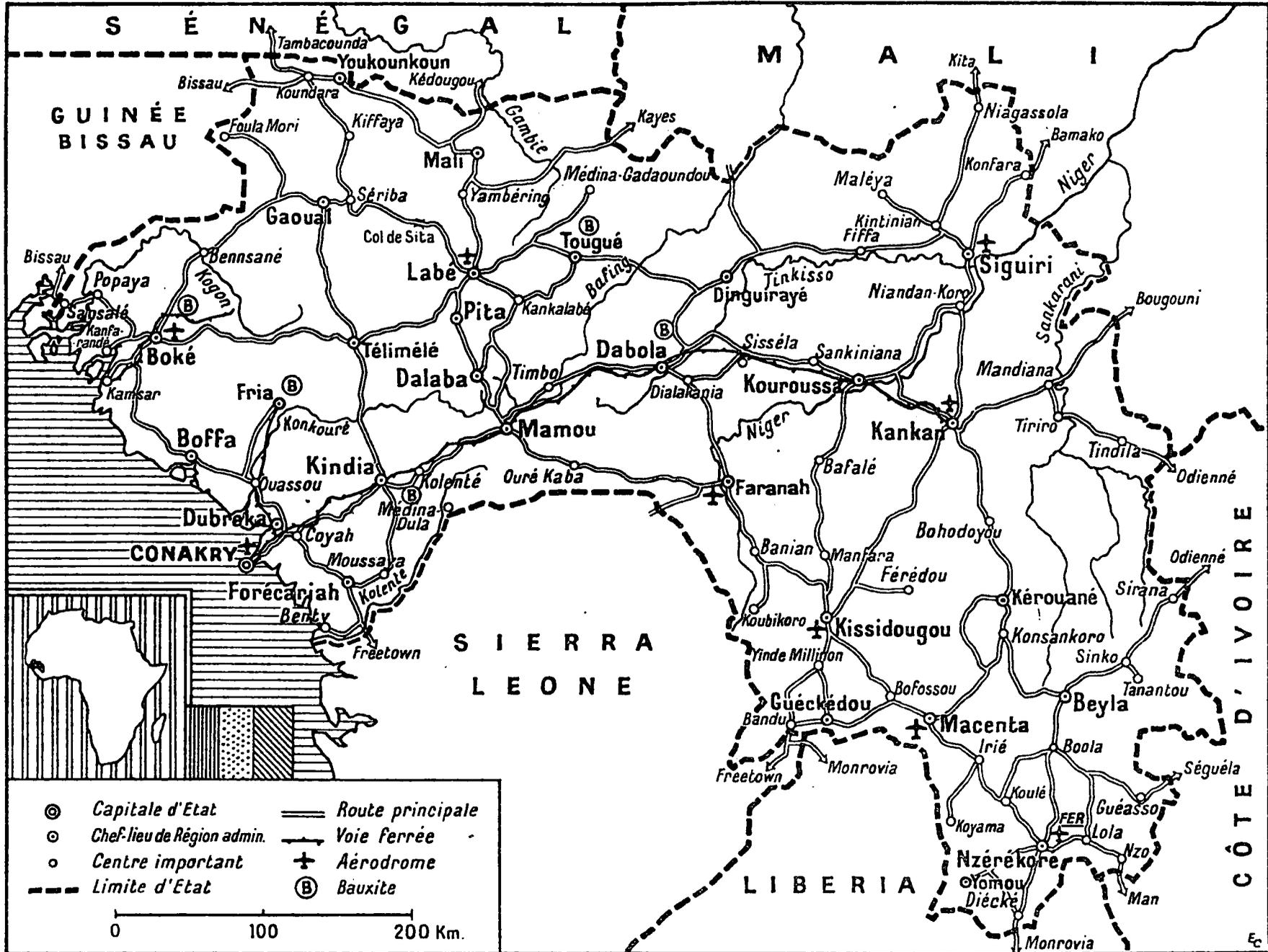
=====

	<u>Pages</u>
AVANT-PROPOS	
INTRODUCTION	3
1 - HISTORIQUE ET OBJECTIFS DU CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	
1.1. Historique	7
1.2. Administration	8
1.3. Objectifs	9
1.4. Domaine couvert	12
1.4.1. Agriculture	12
1.4.2. Génie rural	12
1.4.3. Eaux et forêts	12
1.4.4. Protection des végétaux	12
1.4.5. Elevage	12
1.4.6. Pêche maritime et fluviale	13
1.4.7. Météorologie	13
1.4.8. Hydraulique	13
1.4.9. Tableau de la population active et techniciens	13
1.5. Informations à stocker	14
1.6. Les utilisateurs	15
1.7. Les besoins	16
2 - CE QUI EXISTE DANS LE CENTRE NATIONAL DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL	
2.1. Infrastructure (bâtiment)	18
2.2. Personnel	19
2.3. Matériel	22
2.4. Collections	24
2.4.1. Livres	24
2.4.2. Périodiques	26

2.5. Mémoires des étudiants	27
2.6. Cartes et plans	27
2.7. Insertion dans le réseau national et international	27
3 - DEVELOPPEMENT DES SERVICES QU'OFFRIRA LE CENTRE	29
3.1. Fréquentation	30
3.2. Lecture	30
3.3. Livres	30
3.3.1. Consultation	30
3.3.2. Prêt	30
3.4. Diffusion de l'information	31
3.5. Dépouillement des périodiques	31
3.6. Questions - réponses	32
3.7. Abonnement aux indexes and abstracts	33
3.8. Public-relations	33
3.9. Bulletins d'information	34
3.10. Diffusion sélective sur profils	35
3.11. Accès aux documents	36
3.11.1. Acquisition	37
3.11.2. Diffusion signalétique et analytique	38
3.11.3. Communication	38
3.12. Formation des utilisateurs	39
3.12.1. Formation au niveau des établissements	40
3.12.2. Formation des utilisateurs	41
3.12.3. Formation du personnel	42
CONCLUSION	43
ANNEXES	
Tableau des Ecoles agronomiques	46
Guide de l'utilisateur	46
BIBLIOGRAPHIE	48

# L'AFRIQUE INDEPENDANTE





## AVANT-PROPOS

=====

Au terme du cours post-universitaire 1980-1981 organisé par l'UNESCO pour la formation des spécialistes de l'information et de la documentation scientifiques, il nous revient de présenter un mémoire pour l'obtention d'un diplôme d'études approfondies (D.E.A.). Le thème choisi est : "La création d'un Centre national de documentation et d'information pour le développement rural en République Populaire Révolutionnaire de Guinée". Le sujet est d'importance capitale, mais compte tenu des difficultés rencontrées dans la collecte des informations, il ne nous a pas été possible d'approfondir tous les aspects du problème. Néanmoins, ce travail veut jeter une lumière sur ce que doit être et sur ce que doit faire le centre de documentation agricole. Il met un accent particulier sur les principales tâches que doit développer le C.N.D.I.D.R. pour mieux s'insérer dans le développement économique national.

Bien que modeste, ce travail n'aurait pas vu le jour de si tôt, sans l'assistance et l'incalculable concours de Madame WAGNER, professeur et responsable de la bibliothèque de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques ; qu'elle reçoive ici toute notre sincère reconnaissance.

Nous remercions Messieurs ROUAULT et BOUCHE respectivement professeur et responsable du cours post-universitaire de l'UNESCO à Grenoble et à Lyon, grâce auxquels notre formation s'est déroulée dans les meilleures conditions.

Enfin, nous remercions le peuple laborieux de Guinée pour nous avoir permis d'acquérir une formation afin de mieux servir la nation.

Notre grand souhait est que ce travail puisse être un instrument efficace dans la main des documentalistes du pays pour un accroissement de la production agro-pastorale.

Le mémoire a été conçu en trois grandes parties :

1. Historique et objectifs du C.N.D.I.D.R.
2. Ce qui existe au Centre
3. Développement des services à offrir aux utilisateurs.

## INTRODUCTION

=====

La République Populaire Révolutionnaire de Guinée avec une superficie de 245 000 km<sup>2</sup> et une population d'environ 6 millions d'habitants, est un pays dont les possibilités agro-pastorales sont immenses. Elle possède plus de 7 millions d'hectares de terre rizicultivable et plus de 4 millions de têtes de bovins, de caprins, d'ovins, etc... Elle recèle également d'énormes potentialités en ressources forestières et minières. Considérée comme le Château d'eau de l'ouest africain, elle compte de nombreux fleuves (Niger, Konkouré, Milo, Sankarani, Tinkisso, Niandan, Mélakoré, Le Bafing, la Mankona, etc...) et une multitude de grandes rivières et de petits lacs. La pluviométrie moyenne annuelle atteint quelques fois 4 000 mm dans certaines régions.

Dès son accession à l'indépendance, le 2 octobre 1958, le gouvernement conscient de ces potentialités énormes a engagé une politique agricole qui devrait rapidement amener une modernisation à la campagne. Les trois plans de développement national déjà réalisés ont été ainsi axés en priorité sur la promotion de l'économie rurale afin de subvenir le plus rapidement possible aux besoins d'une population sans cesse croissante, et en vue également du ravitaillement des agro-industries implantées dans le pays.

Cette politique a entraîné la création de plusieurs instituts et Centres de recherche silvo-agro-pastorale pour accélérer la recherche fondamentale et appliquée dans le secteur rural. Des fermes agro-pastorales d'Arrondissements (FAPA) ont été implantées un peu partout dans les zones écologiques propices à la production agricole et à l'élevage. Cette politique a été sous-tendue également par une formation en masse de techniciens nationaux capables de gérer ces insitutions. L'effectif ainsi du personnel

technique dans le domaine rural est composé de :

- Ingénieurs agronomes et d'élevage : 1 481
- Contrôleurs d'agriculture et d'élevage : 5 825

L'objectif du gouvernement est de doter toutes les communautés villageoises rurales appelées Pouvoirs Révolutionnaires Locaux (P.R.L.), en cadres de toute spécialité. Les chercheurs oeuvrant ainsi dans les instituts agronomiques et biologiques, les techniciens des fermes agro-pastorales d'Arrondissements (F.A.P.A.), pour stimuler la recherche dans leur domaine ont souhaité l'implantation d'un organisme capable d'acquérir, de concentrer et de diffuser les informations techniques tant nationales qu'étrangères. C'est pourquoi la décision du Ministère de la Promotion Rurale de mise en place d'un centre national de documentation et d'information a été favorablement accueillie surtout au moment même où l'information a tendance à supplanter la documentation traditionnelle, car le flux de documents ne peut plus être appréhendé par le chercheur. Le centre de documentation du Développement Rural est de ce fait considéré comme une pièce maîtresse du développement national et particulièrement dans le secteur rural.

Mais les conditions de l'application des résultats de la recherche au développement rural et dans le secteur industriel sont différentes. La diffusion des progrès techniques dans l'industrie emprunte des circuits relativement courts parce que les résultats sont directement applicables dans les entreprises, alors que dans le secteur agro-pastoral elle est lente et complexe : les changements par exemple dans les pratiques agricoles qui sont les conditions de l'amélioration de la production et de la productivité, se font difficilement au niveau des paysans. Il est sans doute évident que les développements concernant l'agriculture, l'élevage, l'utilisation des terres et des eaux, la modernisation des méthodes culturales ne seront obtenues que grâce au rôle que jouera le centre dans la diffusion des informations scientifiques et techniques.

La circulation des informations nationales ou étrangères entre les laboratoires et les essais sur le terrain doit donc constituer le rôle primordial du Centre. Il doit de ce fait :

- 1) Coordonner la collecte, le traitement, la diffusion des informations.
- 2) Former des spécialistes de l'information (techniciens chercheurs et vulgarisateurs) en techniques élémentaires de recherche documentaire.

Il doit alors être doté de moyens humains et matériels pour exercer efficacement le rôle qui lui est dévolu dans le développement national.

Par contre, le Centre ne doit pas être considéré comme une entreprise, c'est-à-dire que la justification économique des efforts consentis par l'Etat pour son plein épanouissement en vue du développement agro-pastoral, ne doit pas se comptabiliser sur la base d'estimation coût-bénéfice. Il ne constitue qu'un véritable catalyseur d'ordre intellectuel dans le développement national.

Le rôle que doit jouer le Centre est difficile, mais grâce au soutien continu des autorités des deux départements (Ministère de l'agriculture et Ministère de la pêche et de l'élevage) et surtout de l'appui des institutions nationales dans la production documentaire, il sera un moyen puissant et efficace du développement.

D'ores et déjà, il doit s'assigner la lourde responsabilité de servir d'exemple aux autres unités documentaires en gestation dans le pays. Il doit s'organiser en conséquence, petit à petit pour s'acquitter de sa mission d'informateur et de formateur pour stimuler la recherche dans un domaine considéré comme secteur clé du développement national.

Le souhait ardent des deux départements est que le Centre de documentation rurale réussisse dans le grand combat engagé par tout le pays contre la faim, la malnutrition et l'analphabétisme.

1 - HISTORIQUE ET OBJECTIFS  
DU CENTRE DE DOCUMENTATION ET D'INFORMATION

=====

1.1. Historique

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural, conçu et réalisé par le Ministère de la Promotion Rurale d'alors, a été projeté depuis 1974 par une requête du gouvernement de la République de Guinée, auprès de l'organisation des Nations-Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Le projet a été élaboré et approuvé par les deux parties (gouvernement guinéen et la FAO) en 1975, mais il n'avait pas obtenu les priorités nécessaires dans le cadre des ressources disponibles pour la période 1974-1978 du Programme des Nations-Unies pour le Développement (P.N.U.D.), dû à la crise économique internationale. Il a fallu attendre quatre ans, c'est-à-dire 1979 pour relancer le projet sans pour autant modifier les justifications et le cadre institutionnel. Par contre le montant total de l'assistance du P.N.U.D. bien que stable en valeur absolue ne permettait plus de réaliser tous les objectifs envisagés initialement. La réalisation du projet a donc été étalée sur deux périodes :

- 1°) première phase de 1980-1982.
- 2°) deuxième phase prévue ultérieurement.

Les travaux ainsi présentés ne concernent que cette première phase du programme pour lequel une suite devra être étudiée prochainement. Cette deuxième phase est envisagée dès la fin des travaux du reste de l'infrastructure et en fonction aussi de la qualification du personnel, de l'évolution des réseaux documentaires internationaux et des moyens disponibles.

Le projet, à sa conception en 1975 était identifié sous le symbole PNUD-FAO Gui/ 74/ 003, mais avec la révision récente des documents en 1979, il a pris la dénomination PNUD-FAO Gui/ 79/ 009.

Le Centre national de documentation et d'information pour le développement rural s'inscrit dans le cadre des projets d'assistance du PNUD demandés par le gouvernement guinéen pour un montant de 361 000 dollars U.S. (contribution du PNUD) et 8 millions de sylis soit environ 400 000 dollars U.S. (contribution de la République de Guinée).

Le Centre de documentation et d'information pour le développement rural est ainsi le résultat de l'évolution de la bibliothèque de l'ancien Ministère de la Promotion rurale qui regroupait à l'époque les documents concernant tous les secteurs de l'économie rurale : l'agriculture, artisanat, protection des végétaux, génie rural, cultures industrielles, eaux et forêts, hydraulique, météorologie, pêche, élevage, etc... Il se distingue de cette dernière par les objectifs, la nature du travail à effectuer, les moyens techniques et financiers et l'infrastructure.

## 1.2. Administration

Le sigle retenu pour le centre national de documentation et d'information pour le développement rural est le C.N.D.I.D.R.

Le C.N.D.I.D.R. devait être rattaché au Ministère de la Promotion Rurale qui coiffait les Ministères de l'agriculture, des eaux et forêts et de la pêche et de l'élevage concernés par toutes les opérations de valorisation et d'exploitation des ressources naturelles pour l'alimentation et l'agro-industrie. Mais avec l'éclatement du domaine de la Promotion Rurale, le CNDIDR dont la vocation est intersectorielle, a été mis sous la tutelle du Ministère de l'agriculture, eaux et forêts et FAPA. Il aurait pu appartenir également au Ministère de la pêche et élevage, mais la proximité géographique du premier par rapport au centre a prévalu dans le choix de tutelle.

Le problème de tutelle administrative bien que peu important en Guinée, risque de porter un certain frein au développement du Centre, car la sectorisation de la recherche agro-pastorale entre les diverses institutions des deux Ministères engendre un

certain cloisonnement qui ne facilite pas son rôle. Il y a donc un grand intérêt à ce que le rassemblement, la diffusion et l'exploitation des résultats de la recherche dans le domaine rural soient assurés de manière centralisée par le CNDIDR. Pour ce faire, la préparation des statuts du Centre doit prévoir une obligation de dépôt des publications scientifiques et techniques de tous les services de l'économie rurale. Cette fourniture doit être soumise à signature pour une éventuelle vérification des contributions à l'enrichissement des fonds documentaires du centre. Les services techniques et instituts de recherche qui auront apporté plus de contribution en production documentaire doivent recevoir une promotion des autorités nationales.

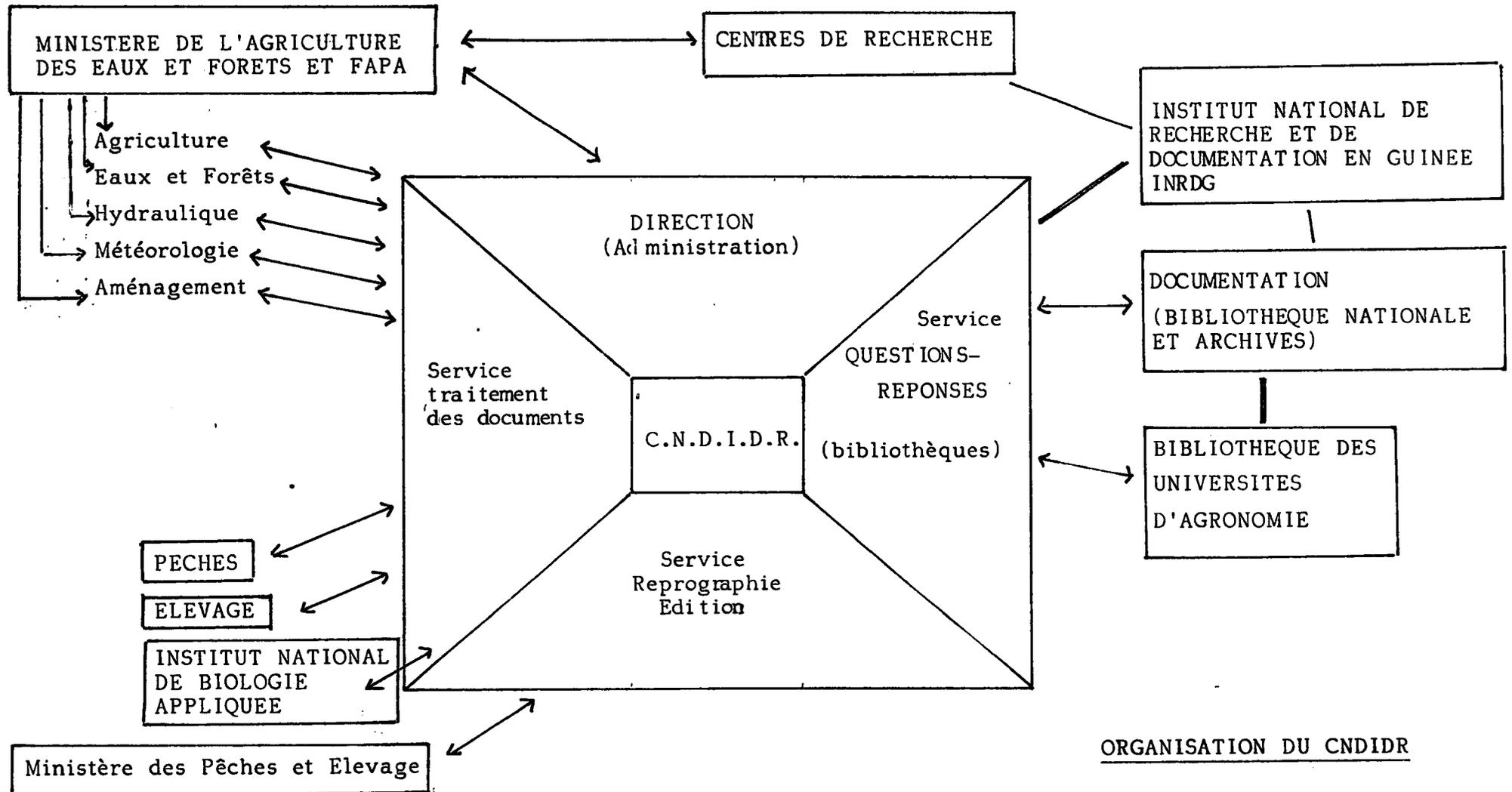
La coopération doit être instaurée entre le CNDIDR et l'institut national de recherche et de documentation en Guinée (INRDG) chargé de l'inspection des bibliothèques et centres de documentation spécialisée. Il doit coopérer également avec la direction des archives et de la Bibliothèque Nationale de Conakry.

Les centres de recherche (y compris ceux attachés à l'agriculture, élevage et pêche) dépendent également de l'INRDG.

L'organigramme ci-après fait apparaître les relations qui doivent être établies entre le CNDIDR et les différents Ministères du développement rural.

### 1.3. Objectifs du CNDIDR

Le CNDIDR doit être considéré comme une source d'information scientifique et technique au service du développement rural. Il ne prétend pas embrasser toute la littérature scientifique et technique, mais uniquement dans les domaines de l'agriculture, élevage, pêche, génie rural, eaux et forêts, météorologie, hydraulique et des matières connexes, etc...



ORGANISATION DU CNDIDR

A ce titre il doit :

- Assurer la collecte, l'analyse, le traitement et la conservation des documents concernant la Guinée,
- Gérer la diffusion des informations scientifiques et techniques dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage et pêches, des eaux et forêts, ainsi que des matières connexes tant d'origine nationale qu'étrangère,
- Faciliter l'accès des utilisateurs aux documents originaux ou à leurs copies,
- Réaliser un inventaire le plus complet possible des documents publiés ou non concernant le domaine rural guinéen,
- Installer un dépôt central de ces documents sous leur forme originelle et ou sous forme de microfiches,
- Effectuer le catalogage et une analyse de ces documents,
- Acquérir les ouvrages, bulletins signalétiques et revues scientifiques et techniques les plus importants afin de commencer la constitution d'une bibliothèque nationale,
- Diffuser à périodicité adéquate une sélection des documents inventoriés, la liste des acquisitions de la bibliothèque et les informations agricoles, scientifiques et techniques nationales et étrangères, répondant aux besoins des utilisateurs,
- Assurer la formation du personnel de telle manière qu'il soit apte à assurer la gestion normale dévolue au CNDIDR.
- Nouer les liens nécessaires et utiles avec les autres organismes nationaux et internationaux.

Il doit être au service des institutions et services du pays qui oeuvrent au développement rural, notamment pour la promotion et la coordination des actions documentaires tant à l'échelon national que régional.

Il doit aussi intimement coopérer avec les systèmes internationaux d'information pour la science et la technologie agricoles (AGRIS) et le système international d'information sur la recherche agronomique (CARIS).

Il doit être pour la Guinée, le centre de liaison et d'input de ce réseau mondial, auquel il fournira le signalement des publications nationales et duquel il recevra des documents gratuitement.

#### 1.4. Domaine couvert par le CNDIDR

Le CNDIDR doit couvrir un domaine très vaste, embrassant pratiquement la plupart des disciplines scientifiques et techniques du monde rural. Il doit être en amont et en aval de toutes les activités de recherche silvo-agro-pastorale au sein de la communauté rurale nationale.

Les différents secteurs couverts appartiennent aux domaines suivants :

1.4.1. Agriculture : a pour objectif le développement de la production agricole afin d'assurer les besoins nationaux en alimentation et d'approvisionnement des agro-industries implantées dans le pays. La population active agricole est estimée environ à 4 200 000 habitants.

1.4.2. Génie rural : est chargé de l'aménagement des terres agricoles en vue d'une bonne utilisation de l'eau à des fins agricoles et pastorales. Il constitue l'une des conditions essentielles de réussite d'une agriculture moderne et mécanisée.

1.4.3. Eaux et Forêts : ont pour tâche la protection de la faune et de la flore. Elles étudient les meilleures exploitations des ressources forestières et luttent contre les phénomènes naturels et humains susceptibles de dégrader la nature.

1.4.4. Protection des végétaux : elle constitue une des branches les plus importantes de l'agriculture, assure le bon développement des plantes en luttant contre les maladies et les ennemis et également assure la bonne conservation des récoltes.

1.4.5. Elevage : assure la protection du cheptel en vue du ravitaillement de la population en viande et produits divers laits, etc...). Il est impossible actuellement en Guinée de faire

une estimation des éleveurs, car l'élevage est pratiqué par les mêmes agriculteurs.

1.4.6. Pêche maritime et fluviale : est beaucoup pratiquée mais comme pour l'élevage, les pêcheurs se confondent souvent aux agriculteurs. Seules en Guinée maritime et en Haute Guinée existent des familles vivant uniquement des activités de la pêche.

1.4.7. Météorologie : s'occupe de la prévision du temps pour l'agriculture et l'élevage et pêche. Elle est pratiquée uniquement par les techniciens.

1.4.8. Hydraulique : s'occupe de la recherche, de l'exploitation de l'eau pour les besoins agricoles et pastoraux.

L'artisanat, le machinisme agricole, l'économie rurale, les coopératives sont aussi tant de secteurs pratiqués par les paysans et les techniciens dont le nombre n'est pas négligeable.

1.4.9. Tableau de répartition de la population active rurale et des techniciens du développement rural.

Domaines d'activités	Nombre de personnes	Ingénieurs	Contrôleurs
Agriculture, Protection des végétaux, Génie rural, Eaux et Forêts Etc...	4 200 000	812	3 778
Elevage et Pêche		425	1 275
Météorologie		121	363
Hydraulique		123	369
Artisanat	500 000		40

Ce tableau n'est qu'indicatif, car il est tiré du recensement de 1976.

### 1.5. Informations à stocker

Les informations à stocker sont aussi nombreuses et variées que les disciplines. Elles peuvent être :

1. de nature théorique intéressant la recherche fondamentale et destinées aux chercheurs des instituts et centres de recherche. Elles concernent, aussi bien la génétique (agricole, zootechnique), les recherches phytosanitaires, les recherches biologiques.
2. d'ordre technique et pratique, résultats de la recherche qui doivent être directement et immédiatement applicables sur le terrain. Cette catégorie d'informations doit être destinée aux vulgarisateurs, techniciens praticiens et agents des coopératives pour une amélioration de la production et de la productivité. Elles concernent le plus souvent le rendement d'une variété de céréales obtenu dans une région, ou du comportement d'une race bovine ou sur les méthodes pratiques culturales pour la préparation du sol, la densité d'une plante, les données océanographiques, etc...
3. de nature statistique (données météorologiques, hydrologiques, etc...) destinées en général aux planificateurs de l'économie nationale doivent être également recherchées et stockées.
4. d'ordre économique, scientifique (machinisme agricole, artisanat, exploitation forestière, etc...) constituant les besoins d'un bon nombre d'utilisateurs doivent être conservées.

Ces différentes informations sont contenues dans les ouvrages et les périodiques qui doivent constituer le fonds documentaire du centre.

Enfin le CNDIDR doit conserver les rapports de congrès et des conférences sur le domaine rural, des dossiers, des études de projets de développements, des microformes, des cartes, des plans.

Il doit rassembler toutes ces informations, les traiter et les diffuser au niveau des utilisateurs car le chercheur à toujours besoin, au moins partiellement des résultats obtenus par son collègue du pays ou d'un autre pays. Le chercheur doit être

donc tenu constamment informé de toutes nouvelles publications ou informations scientifiques relatives à son sujet ou à son domaine de recherche.

#### 1.6. Les utilisateurs du CNDIDR

Les utilisateurs, réels et potentiels sont très nombreux et se chiffrent aujourd'hui environ à 7 000 tant dans les instituts et centres de recherche, les services techniques, que dans les universités. Ils appartiennent à trois grandes catégories ayant des niveaux de formation différents.

Du point de vue formation on distingue :

1. les cadres supérieurs qui sont : ingénieurs, économistes, etc...
2. les cadres moyens : contrôleurs d'agriculture ou aide-ingénieurs, contrôleurs d'élevage, moniteurs et assistants d'agriculture et d'élevage.

Du point de vue profession, on distingue :

1. les chercheurs des instituts et centres de recherche agro-pastorale. Ils constituent, bien que le nombre soit peu important encore, dû au faible niveau de la recherche, la couche la plus concernée et la plus intéressée par les activités du centre.
2. les cadres des services techniques et surtout des fermes agropastorales d'Arrondissements (F.A.P.A.), véritables vulgarisateurs de la science et de la technique à la campagne. Cette catégorie d'utilisateurs est très importante, elle a besoin surtout des résultats pratiques immédiatement applicables sur le terrain. Et, c'est pour soutenir l'action productive de cette catégorie que le CNDIDR fut projeté afin de coordonner les activités de la recherche fondamentale et appliquée et celles de leur application car beaucoup de résultats de nos centres de recherche restent au niveau des laboratoires sans atteindre la campagne.
3. les professeurs et les étudiants des grandes écoles d'agronomie et de zootechnie constituent la catégorie la plus importante en nombre des utilisateurs. En effet, le nombre d'étudiants entrant dans les instituts polytechniques d'agronomie atteint 1 500 à 2000,

eu égard à la politique nationale de formation, qui accorde plus de 75 % des bourses au domaine rural (voir la liste des établissements agricoles en annexe).

### 1.7. Besoins des utilisateurs du CNDIDR

Les besoins des utilisateurs sont très divers, presque englobant la quasi-totalité des disciplines agro-zootechniques. Vouloir faire une analyse exhaustive des besoins est ici difficile, car le besoin est une notion complexe. Il est en rapport avec les utilisateurs, suivant leurs catégories, les niveaux de formation, les milieux de vie, il varie selon les caractéristiques individuelles : travail professionnel, impératifs de carrière, désirs de promotion.

C'est pourquoi la prise de conscience des exigences pour une information adaptée à la spécialisation de chaque métier et l'évolution accélérée des disciplines et techniques fait que chaque usager, tout au long de sa vie, est en situation de formation continue.

La nature des informations fournies par le CNDIDR doit être technique, scientifique, économique, pédagogique, juridique, etc... selon le profil des chercheurs.

Nous avons déjà énuméré un bon nombre de besoins des utilisateurs dans les paragraphes précédents, néanmoins nous allons fournir quelques exemples de besoins typiques.

1. les usagers de formation supérieure (ingénieurs) travaillant dans les laboratoires et consacrant quelques heures de la semaine à la lecture, demandent généralement des documents de synthèse générale nécessaire à la poursuite de leurs travaux d'études. Ils aiment être tenus constamment au courant du niveau de la recherche, dans leur domaine particulier.

Ces informations peuvent être disponibles ou non au CNDIDR, le documentaliste doit user des relations de coopération pour la satisfaction des besoins des chercheurs.

2. les vulgarisateurs au niveau des coopératives, des fermes agropastorales, de formation supérieure, ont besoin à la fois des synthèses générales et des documents spécialisés pour une application immédiate des résultats.

Les usagers de formation supérieure et moyenne, qui sont des hommes d'études, de conseillers ou des réalisateurs ont besoin surtout des documents spécialisés.

3. d'autres utilisateurs, de formation secondaire, essentiellement des réalisateurs ont besoin surtout des documents de vulgarisation, c'est-à-dire les méthodes culturelles de production des plantes, des méthodes d'élevage, etc...

En un mot, les besoins des utilisateurs se résument en trois types d'information scientifique et technique au CNDIDR.

1. les résultats scientifiques et techniques sous forme de synthèse générale tant dans leur domaine que dans les disciplines connexes,
2. des informations factuelles (chiffres, méthodes, plans, etc...) sous forme de documents spécialisés,
3. les sources des documents publiés ou non publiés, sur un sujet sur une étude ou sur un nouveau problème.

## 2 - CE QUI EXISTE DANS LE C.N.D.I.D.R.

=====

### 2.1. Bâtiment

L'infrastructure destinée à abriter le CNDIDR existe déjà mais non achevée. Elle comprend un bâtiment à étages ayant 35 m x 12 m. Malgré un léger retard dans la finition des travaux, le CNDIDR a ouvert ses portes en février 1980. Les salles disponibles actuellement sont :

- une salle pour questions-réponses
- une salle de réception
- une salle de lecture
- une salle pour les documents nationaux
- une salle pour les documents internationaux
- un bureau pour le bibliothécaire
- un bureau pour le Directeur
- un bureau pour l'expert conseiller technique
- un bureau pour l'administration
- deux salles pour les appareils de laboratoire
- un bureau pour les documentalistes
- une salle pour le secrétariat

} Cette distinction  
permet de faciliter la  
recherche du  
bibliothécaire

L'étage en finition doit comporter environ autant de salles et de bureau que le rez-de-chaussée. A la fin des travaux de construction, un réaménagement, c'est-à-dire une nouvelle répartition des salles et des bureaux doit être opérée pour l'installation de tous les services techniques au rez-de-chaussée, et la direction administrative à l'étage.

L'achèvement des travaux de construction doit coïncider au démarrage de la deuxième phase du programme qui connaîtra un début d'automatisation grâce à l'ordinateur du Ministère du Plan et de la Statistique. Mais compte tenu de la masse de documents qu'aura le CNDIDR à conserver, de nouveaux investissements doivent être envisagés dans le domaine de l'infrastructure, en vue de l'élargissement de certains services (service de traitement,

laboratoire avec l'acquisition de nouveaux appareils, salle de lecture avec au moins une capacité d'une quarantaine de lecteurs à la fois dont le nombre croît d'année en année).

Le gouvernement qui a déjà consenti de grands efforts en faveur du Centre, continuera à accorder une priorité à ce secteur névralgique de l'économie nationale.

Le plan du rez-de-chaussée du bâtiment abritant le CNDIDR : voir ci-après.

## 2.2. Personnel

Le plan pour le personnel doit être analysé en fonction des travaux effectués par le CNDIDR. Le personnel à mettre en place par le Département de l'Agriculture et des Eaux et Forêts, doit non seulement avoir des compétences techniques évidentes en documentation afin de réaliser les différentes tâches, mais également être spécialisé dans le domaine silvo-agro-pastoral pour être à même d'aider les utilisateurs.

Or, aujourd'hui le personnel recruté est de 16 personnes toutes catégories confondues. Cet effectif comprend 9 techniciens (dont deux ingénieurs agronomes) de l'agriculture et de l'élevage, deux électro-techniciens et des cadres de l'administration. Malheureusement ce personnel est encore sans formation en techniques documentaires. Les agents assurant les travaux documentaires ont été formés sur le tas en quelques semaines par l'expert, conseiller technique principal envoyé par la F.A.O. Cet expert responsable de la contre partie de l'agence d'exécution (F.A.O.) est un spécialiste de formation scientifique hautement qualifié en agronomie. Responsable du fonds et du matériel apportés par l'agence d'exécution, il doit veiller en étroite collaboration avec le Directeur du CNDIDR, à ce que l'ensemble des opérations soit mené à bien.

Le personnel national recruté se répartit comme suit (voir tableau).



Tableau du personnel du CNDIDR

FONCTIONS	GRADE OU SPECIALITE	Nombre	ACTIVITES
Directeur	Ingénieur agronome ou zootechnicien	1	Responsable du programme de travail et de la gestion du CNDIDR. Il assure en coopération étroite avec l'expert la supervision de l'ensemble des opérations techniques. Il assure la coordination auprès des Ministères et services concernés par le développement rural ainsi qu'avec les autres instances nationales (INRDG, Ministère du Plan, etc...)
Directeur-Adjoint	Ingénieur agronome ou zootechnicien	1	Responsable des opérations de traitement documentaire, il doit diriger les opérations de collecte de sélection, de traitement, d'indexation, des documents nationaux rétrospectifs et courants, tenir à jour le langage documentaire.
Responsable du service Questions-réponses	Ingénieur agronome ou zootechnicien	1	Il doit animer le service aux utilisateurs, assurer la diffusion de l'information scientifique nationale et de la documentation internationale. Gérer la bibliothèque et le catalogue collectif, etc...
Responsable du service reprographie, édition	Ingénieur ou aide ingénieur électrotechnicien	1	Il doit veiller au bon fonctionnement du matériel et de son entretien. Organiser les travaux de microfichage, de tirage, et d'impression.
Documentaliste	Contrôleur d'agriculture ou d'élevage	4	Sous la responsabilité du chef de service traitement doivent faire l'analyse des documents.
Bibliothécaire	Contrôleur d'agriculture ou d'élevage	1	Responsable du fonds documentaire international, national et de la salle de lecture (mise à la disposition des ouvrages, microfiches, etc...)

Photographe ou conducteur reprographe		1	Chargé du fonctionnement des appareils de reprographie sous la responsabilité du service reprographie édition.
Assistant administratif	Administratif	1	Auprès du Directeur du CNDIDR, chargé des problèmes d'administration.
Secrétaire Sténodactylographe	Sténodactylographe	1	Doit assurer outre le service général du courrier la frappe dactylographique liée à la micrographie et au catalogage.
Dactylographe	dactylographe	1	Doit assister la secrétaire dactylographe chargée de l'accueil et du bureau d'ordre.
Chauffeur manutentioniste	Ouvrier	1	Chargé du véhicule et du transport des documents et des appareils.
Planton	Ouvrier	1	Chargé des opérations de rangement, d'impression, etc...
Gardien	Ouvrier	1	Surveillance de nuit du CNDIDR.

---

Ce personnel doit être renforcé dès le démarrage de la deuxième phase du programme.

### 2.3. Matériel

L'enveloppe financière du CNDIDR, l'équivalent de la contribution du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) peu importante, n'a pas permis d'obtenir de grands matériels pour cette première phase. Mais avec le démarrage de la deuxième phase du programme, les moyens seront plus importants pour faire face aux multiples travaux documentaires.

Les différents types de matériel commandés et attendus se composent de :

(voir tableau ci-après)

MATERIEL	Quantité	DESTINATION
Caméra développeuse lecteur-monteur et matériels annexes	1	Reprographie
Lecteur reproducteur	1	Reprographie édition
Diazocopieur	1	Photocopie édition
Duplicateur à stencil	1	Ronco (édition)
Stencylograveur	1	Photocopie (édition)
Photocopieuse différente du diazocopieur	1	" "
Véhicule	1	
Réfrigérateur 120 litres	1	Conservation des pro- duits et des films.
Climatiseurs	2	Laboratoires
Machines à écrire	2	
Meubles de rangement métallique		Bibliothèque
Massicot - agraffeuses	1	Edition
Produits pour micro- filmage et reprographie		
Bureaux	16	
Tables de lecture	6	Salle de lecture bibliothèque
Armoires	3	
Chaises	40	

## 2.4. Collections

Compte tenu des objectifs qui lui sont assignés sur le plan national, le centre national de documentation et d'information pour le développement rural doit entreprendre des collectes pour réaliser un inventaire le plus complet possible, des documents publiés ou non concernant le domaine rural guinéen. Cette collecte au niveau des différents services techniques doit être faite par le responsable des opérations de traitement documentaire, en l'occurrence l'adjoint au Directeur. Elle doit permettre de rassembler tous les documents importants (livres, dossiers, rapports de recherche, de congrès, de conférences, etc...) qui ne manquera pas de susciter un vif intérêt tant chez les utilisateurs que chez les autorités nationales.

Le Directeur doit entreprendre de son côté des démarches auprès de certains centres de documentation agricole de la sous région notamment ceux du Sénégal (Dakar) pour l'acquisition de certains documents concernant la Guinée soit sous forme originale soit en microfiches ou microfilms.

Le responsable des opérations de traitement, le Directeur-adjoint en l'occurrence, doit dresser des listes de documents et de périodiques en vue d'une commande pour la constitution du fonds documentaire du CNDIDR.

L'organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (F.A.O.) au titre de son assistance envisage l'envoi d'un lot de documents, pour les premières réserves de la bibliothèque. La politique d'acquisition des ouvrages doit être bien harmonisée. Elle doit se résumer à l'acquisition de :

2.4.1. Livres : pour la constitution du fonds documentaire de la bibliothèque. Les livres peuvent être acquis de 3 façons

1. achat
2. dons
3. échanges

Achats : L'acquisition des livres par achat est soumise au système de distribution des livres en République Populaire Révolutionnaire de Guinée, géré et centralisé par l'entreprise nationale LIBRAPORT. Elle seule est habilitée à importer et à diffuser des livres sur le territoire national. Ce système pose beaucoup de problèmes particulièrement d'approvisionnement. Les importations en documents sont parfois arbitraires et ne tiennent pas compte souvent du choix des centres et bibliothèques.

Le responsable des opérations de collecte, doit savoir choisir dans ce stock les livres qui lui semblent intéressants puisqu'il n'existe pas de catalogue des importations. De plus, les commandes sont très longues à obtenir (environ 3 à 6 mois) ; il est par conséquent, très difficile d'obtenir des livres très récents et de répondre aux besoins des utilisateurs.

Et si le CNDIDR a la possibilité de dresser une liste des livres, la livraison étant longue, le règlement de certaines factures posera un sérieux problème, ce qui risque de compliquer terriblement la gestion du Centre puisque les sommes engagées sur le budget d'une année pour les commandes de livres ne seront pas consommées la même année.

Tout ceci explique le souci de la direction du CNDIDR dans l'acquisition des fonds documentaires. C'est pourquoi il est indispensable que le CNDIDR soit doté d'une certaine autonomie pour procéder à ses propres commandes d'ouvrages pour mieux répondre à l'attente des utilisateurs.

Dons : Les dons au centre de documentation et d'information pour le développement rural émaneront généralement des organismes internationaux, notamment de la F.A.O., des services officiels guinéens et de quelques chercheurs nationaux détenteurs de livres scientifiques. Le CNDIDR doit envisager une politique de relation avec certaines représentations culturelles d'ambassades accréditées à Conakry pour l'obtention de documents produits dans leurs pays respectifs.

Echanges : Les échanges inter-bibliothécaires doivent être développés par le CNDIDR non seulement avec les organismes nationaux d'information mais également avec les organismes internationaux d'information particulièrement avec le système international d'information pour les sciences et la technologie agricole (AGRIS) et le système international d'information sur la recherche agronomique (CARIS) qui lui permettra en particulier de déterminer avec précision les profils documentaires des utilisateurs.

2.4.2. Périodiques : L'abonnement régulier aux périodiques est le problème primordial du CNDIDR, car le montant des crédits ne permet pas de s'abonner à un nombre important de revues scientifiques. Or les besoins des utilisateurs sont contenus presque essentiellement dans ces périodiques qui leur fournissent les dernières informations sur l'évolution de leur domaine de recherche ou d'études. La production de périodiques scientifiques et techniques spécialisés dans les disciplines de l'agriculture, de l'élevage, pêche, etc... étant de plus en plus importante dans le monde, le choix pour les abonnements devient plus difficile d'autant plus qu'ils paraissent dans diverses langues.

Il est nécessaire donc que le responsable des opérations de collecte dresse une liste de revues scientifiques avec le concours des différents services techniques des deux départements ministériels (agriculture, eaux et forêts et pêche et élevage) et également tenir compte des avis de certains utilisateurs des instituts et centres de recherche agricole et biologique. Mais les abonnements aux revues, à l'instar des livres doivent se faire également par l'intermédiaire de l'entreprise nationale LIBRAPORT qui est le relai entre les producteurs de périodiques et le CNDIDR. Ici également les abonnements risquent d'être difficiles et pourraient prendre un grand retard. Comme pour l'acquisition des livres, une certaine autonomie financière et de manoeuvres doit être accordée au Centre pour assurer régulièrement les abonnements aux principaux bulletins scientifiques et techniques afin de faire face aux exigences des uns et des autres.

Une coopération étroite et régulière doit s'intensifier à cet effet entre le CNDIDR et d'autres organismes nationaux et internationaux de documentation pour l'obtention sous forme de prêt ou de dons de photocopies d'articles. Le CNDIDR doit également tisser des relations avec certains auteurs d'articles, repérés comme intéressants pour l'obtention des tirés à part.

### 2.5. Mémoires de fin d'études des étudiants

Réalisés par les étudiants de 5ème année des instituts polytechniques d'agronomie et de zootechnie, pendant leur stage d'une année sur le terrain, ils représentent une source d'information non négligeable. Ces mémoires réalisés dans une matière et également dans un périmètre géographique bien défini, doivent être déposés à la bibliothèque du CNDIDR après les soutenances (au moins un exemplaire de chaque mémoire) comme il se fait au niveau de l'institut national de recherche et de documentation de Guinée (INRDG). Il est indispensable que le CNDIDR oeuvre pour une législation à l'échelon national instituant leur dépôt légal à la bibliothèque. Ces mémoires doivent être ainsi exploités au fur et à mesure pour une diffusion de leurs résultats aux chercheurs et vulgarisateurs.

### 2.6. Cartes et Plans

Etant donné la fréquence des stages et études sur le terrain, il est également intéressant qu'une législation institue le dépôt légal de toutes les cartes et tous les plans réalisés par les services de Génie rural et de topographie. Ils représentent des sources d'information pour les étudiants, les professeurs et les experts.

### 2.7. Insertion du CNDIDR dans le réseau national et international

De nos jours, l'infrastructure de l'information documentaire c'est-à-dire les bibliothèques et les centres de documentation, est très peu développée en Guinée. Il n'existe, comme nous l'avons vue dans le premier chapitre que l'institut national de recherche et de documentation (INRDG) et la bibliothèque nationale et des archives rattachés au Ministère de l'Enseignement Supérieur et

de la Recherche Scientifique. Il existe également au niveau des trois grandes universités (instituts polytechniques) des bibliothèques universitaires assez bien fournies en documentation scientifique. il existe par ailleurs à l'intérieur du pays un institut national de recherche agronomique (INRAF) de Foulaya, un institut de recherche et de biologie appliquée Néné Kallé Kondetto (IRBANK) ainsi que des stations expérimentales et de recherches spécialisées possédant des bibliothèques de plus ou moins d'importance.

L'insertion du centre national de documentation et d'information pour le développement rural dans ce réseau national a été amorcée depuis 1980 par l'inventaire des documents de leur fonds respectif. La coopération entre ces différents organismes et le CNDIDR permettra en particulier de complémentariser certaines actions au niveau national et de déboucher sur une politique globale d'acquisition, évitant ainsi les doubles emplois et permettant de mieux servir les utilisateurs et le pays. La réalisation d'un catalogue collectif sera importante pour l'ensemble des organismes participants au réseau national et intéressante pour les différents utilisateurs. Cette coopération permettra au réseau national d'harmoniser les tâches d'analyse et d'indexation pour la préparation de thésaurus, des normes sur les résumés, la présentation des publications. Le CNDIDR doit également renforcer sa coopération avec les organismes internationaux d'information notamment avec le système international d'information pour les sciences et la technologie agricole (AGRIS), et le système international d'information sur la recherche agronomique (CARIS) facilitant non seulement le transfert des informations scientifiques et techniques et de déterminer avec précision les profils documentaires de ses utilisateurs. Il doit coopérer également avec AGRIS tropical, réseau international d'information pour l'agriculture des pays en développement.

### 3 - DEVELOPPEMENT DES SERVICES QU'OFFRIRA LE C.N.D.I.D.R.

=====

En arrivant à ce chapitre nous bouclons le cercle. Après une définition des objectifs et des moyens (humain et matériel examinons les différents services que le centre national de documentation et d'information pour le développement rural doit pouvoir offrir à ses utilisateurs locaux ou lointains.

Nous faisons remarquer que le CNDIDR ne doit pas avoir seulement pour rôle de rechercher, rassembler et conserver les informations et la documentation, mais il doit aussi, les classifier, les transformer et les mettre à la disposition des utilisateurs de la façon la plus efficace. Ce travail est très important et doit constituer son rôle principal dans le développement de la recherche.

Tenir donc informer les chercheurs dans tous les domaines qui les intéressent, exige que le CNDIDR doit être au préalable, au courant de l'orientation, de l'état des vulgarisations de leurs résultats dans le pays. Il doit par conséquent, être au service du développement rural et être un véritable outil accessible et utile à tous les cadres de l'agriculture et de l'élevage et même au-delà. Ceci nécessite donc une double action :

- d'une part, le CNDIDR doit aider à la formation des utilisateurs,

- d'autre part, il doit faciliter au maximum l'accès aux données techniques et scientifiques.

La mission réalisée par le CNDIDR doit être aussi sociale, c'est-à-dire assurer la communication entre deux usagers ou deux groupes d'utilisateurs pour les échanges d'expériences.

La réalisation et le bon développement de ces divers services à offrir aux chercheurs doivent être un impératif pour le centre afin d'apporter une contribution de qualité au progrès de la recherche agronomique et biologique. Leur exécution exige

des moyens en personnel qualifié et en matériel, dont il doit être doté.

### 3.1. Fréquentation

La fréquentation doit être réglementée selon le régime de travail en vigueur en Guinée. La journée étant continue, les heures de fréquentation doivent être fixées tous les jours de 7 h. 30 à 15 h. jusqu'au samedi, avec une exception les vendredis où le travail s'achève à 13 h. Tout utilisateur doit avoir accès libre à la salle de lecture. Cette mesure doit être beaucoup plus souple pour attirer un grand nombre d'utilisateurs vers la recherche scientifique et technique.

A cet égard, le CNDIDR doit développer un certain nombre de services dont les plus importants doivent être :

### 3.2. Lecture

La salle de lecture doit être accessible à un grand nombre d'utilisateurs, ce qui est impossible actuellement compte tenu de l'étroitesse de la salle qui ne peut recevoir à la fois qu'une vingtaine d'usagers environ. Par contre les conditions de lecture sont assez bonnes avec une bonne aération, et un rafraichissement constant de l'air.

La lecture sur place doit être obligatoire, aucun document ne doit être autorisé à être emporté à domicile. Cette mesure doit être très rigoureuse pour empêcher les pertes ou la détérioration des quelques documents obtenus. Par contre une diffusion de certains articles ou chapitres intéressants par photocopie doit être amplifiée pour répondre aux besoins des utilisateurs.

### 3.3. Livres

3.3.1. Consultation : Elle doit être faite sur place dans la salle de lecture sous la surveillance du bibliothécaire. Le nombre de documents à consulter ne doit pas être limité.

3.3.2. Prêt : Le bibliothécaire peut dans le cadre d'une fréquentation très peu importante autoriser des prêts de documents sans beaucoup d'exigence pour certains utilisateurs qu'il aura

identifiés physiquement et moralement. Mais quand le nombre des utilisateurs est tel qu'il ne peut plus les reconnaître individuellement, il doit procéder à leur enregistrement. Il doit les inscrire et leur attribuer une carte de lecteur ou un livret d'emprunteur.

Chaque lecteur doit avoir une carte et un numéro d'enregistrement pour son identification. A cet effet, le bibliothécaire doit établir un registre.

La durée du prêt doit être déterminée pour le retour des documents à la bibliothèque. Un contrôle régulier doit être observé tous les jours pour relancer les lecteurs défaillants.

#### 3.4. Diffusion de l'information

La diffusion de l'information doit être la tâche primordiale du centre national de documentation et d'information pour le développement rural. Elle est réalisée de façon différente, selon le matériel disponible et la qualification du personnel du centre dans les techniques documentaires.

La diffusion des informations à l'intérieur du CNDIDR doit se faire par des fiches bristol en carton de format 125 cm x 75 cm pour la recherche des utilisateurs fréquentant la bibliothèque. Ces fiches catalographiques recensent le fonds documentaire du centre et permettent à l'utilisateur non seulement de s'informer sur les nouvelles acquisitions, mais également de pouvoir choisir les documents pertinents pour sa recherche. Elles permettent également au bibliothécaire de se reconnaître facilement. Le bibliothécaire doit toujours effectuer la mise à jour au fur et à mesure de l'acquisition de nouveaux lots de documents pour mieux aider les usagers dans la recherche.

#### 3.5. Dépouillement des périodiques

Chaque périodique reçu dans le CNDIDR doit être enregistré une fois pour toutes dans le registre d'entrée et à chaque périodique doit correspondre une fiche de bulletinage. Le dépouillement ne doit concerner que les périodiques ayant essentiellement trait aux sciences agro-zootechniques. A ce titre, l'exploitation des revues doit être rapide pour mettre les informations à la disposition des utilisateurs. Les mesures d'organisation au niveau du

service traitement doivent être prises pour accélérer la mise des périodiques à la disposition des utilisateurs. Ces mesures d'organisation doivent permettre après réception des revues pour que celles-ci soient dans la journée à la portée des lecteurs. Le responsable du service des opérations de traitement doit constamment veiller à cet aspect de l'organisation du service pour mieux servir les chercheurs car une information qui accuse du retard perd une partie de sa valeur.

### 3.6. Questions-réponses

Malgré le dispositif de diffusion à mettre en place par le CNDIDR, il arrive que certains utilisateurs ne retrouvent pas l'information ou le document désiré. C'est pourquoi il est indispensable de concevoir un service questions-réponses, dirigé par un ingénieur agronome qui doit recevoir directement les utilisateurs pour dialoguer avec eux, afin de préciser leurs questions ou leur sujet et de leur fournir les informations nécessaires à leur recherche. Le responsable du service questions-réponses, n'est pas un documentaliste chargé des opérations de traitement, il est chargé essentiellement de l'animation du service aux utilisateurs. Il doit assurer la diffusion de l'information scientifique nationale et de la documentation internationale. De ce fait, il gère la bibliothèque et le catalogue collectif.

Par ailleurs, il arrive souvent que certaines questions des utilisateurs ne puissent être satisfaites par le CNDIDR, le responsable du service questions-réponses doit les aiguillonner sur les services techniques ou bibliothèques susceptibles de satisfaire leurs besoins.

Le responsable du service questions-réponses peut également recevoir de nombreuses demandes en provenance des utilisateurs, se trouvant à l'intérieur du pays qui souhaitent obtenir des informations sur un problème. Il doit dans la mesure où les informations sont disponibles répondre à chaque utilisateur en fournissant les renseignements sollicités ou il prépare les réponses pour une expédition ultérieure à l'utilisateur. A aucun moment une question ou une demande ne doit rester sans suite, même si l'information souhaitée ne peut être fournie par le CNDIDR.

### 3.7. Abonnements aux indexés and abstracts

Après l'acquisition des premières commandes de documents pour la constitution du fonds documentaire, il est important que le centre national de documentation et d'information pour le développement rural soit informé de toute nouvelle publication ou parution d'ouvrages répondant aux besoins de certains de ses utilisateurs. Ces nouveaux documents sont en général signalés dans les publications appelées indexés and abstracts sous forme de résumés. Les sources de publication étant nombreuses, les responsables du CNDIDR doivent veiller à leur parution pour pouvoir s'abonner. Grâce à ces indexés il est non seulement possible d'obtenir les documents les plus pertinents pour les besoins des utilisateurs, mais également d'élaborer les procédures de diffusion de ces références propres au CNDIDR. Ces indexés and abstracts permettent la réalisation des bulletins d'information (bulletin signalétique, bulletin analytique) préparés par le service d'édition du centre. Ils permettent surtout la diffusion sélective de l'information sur profils destinés à certains chercheurs. Un abonnement régulier à ces indexés and abstracts permet au CNDIDR d'être au courant de l'évolution de la production documentaire internationale et de mieux informer et servir les utilisateurs.

### 3.8. Public relations

L'évolution de la politique nationale et de la recherche dans le domaine rural exige que le centre de documentation et d'information pour le développement rural (CNDIDR) adopte une attitude de public-relations. Les relations avec le public doivent être animées par le Directeur du centre, qui doit pouvoir participer aux principales réunions techniques, aux congrès et conférences, tous les séminaires traitant des problèmes ruraux. Avec l'adoption d'une telle politique nul doute que le CNDIDR obtiendra d'importants documents scientifiques et techniques ou d'informations d'intérêts certains pour les usagers et cela de manière gratuite.

Egalement des différents responsables des services du CNDIDR doivent adopter la même attitude en tissant des rapports personnels avec les cadres des services techniques et institutions producteurs de documents techniques ou d'informations scientifiques

et techniques. Par ces relations, les diffusions des publications du CNDIDR doivent être amplifiées pour mieux faire connaître la nature du travail effectué et les objectifs assignés.

La coopération avec le monde extérieur doit être renforcée en participant à certains grands colloques internationaux sur le développement rural. De ces débats, le CNDIDR obtiendra des informations et des documents très pertinents pour les thèmes de recherche de certains chercheurs nationaux.

### 3.9. Bulletins d'information

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural doit pouvoir constamment informer les usagers locaux ou lointains des nouvelles acquisitions en documents : ouvrages et périodiques. La diffusion de ces références nécessite un autre moyen de communication, outre que les fiches de catalogage gérées par le bibliothécaire, destinées uniquement aux utilisateurs fréquentant le CNDIDR. Or la presque quasi-totalité des usagers oeuvrent dans les instituts et centres de recherche ou dans les universités situés à des centaines de kilomètres du centre. Il est pratiquement impossible à ces utilisateurs de se rendre régulièrement au CNDIDR pour être informés des nouvelles acquisitions. C'est pourquoi l'un des objectifs immédiatement applicables doit être la publication d'un bulletin d'information destiné à annoncer aux utilisateurs les nouveaux documents obtenus par le centre et qui leur sont accessibles. La direction doit donc établir une périodicité de publication du bulletin qui peut être mensuelle ou trimestrielle selon le rythme d'acquisition des documents. Le bulletin doit donner une vue aussi complète que possible de l'ensemble des documents obtenus. Son contenu doit porter outre les ouvrages et les périodiques, les documents importants produits par les services techniques : références de rapports scientifiques et techniques récemment reçus, des nouvelles importantes d'ordre technique ou commercial intéressant les utilisateurs.

Le bulletin doit être aussi accessible à tous les spécialistes du domaine agro-pastoral et même aux non spécialistes. Les signalements ou les références qu'il donne doivent être classés par rubriques pour faciliter la lecture et la compréhension des

usagers. Les chercheurs doivent pouvoir les consulter rapidement et facilement à l'aide d'index d'auteurs et de matières.

La direction du CNDIDR doit également envisager la publication d'un bulletin analytique qui aura l'avantage d'apporter une description suffisante (résumé) des documents pour l'identification et la localisation, de l'information recherchée par le chercheur. Le bulletin analytique bien réalisé doit pouvoir attirer l'attention de l'utilisateur sur l'information contenue dans le document et qui est pertinente pour sa recherche. Il doit pouvoir également susciter l'intérêt de la demande du texte ou du document.

Les documentalistes doivent pouvoir mesurer l'impact des différents bulletins et apprécier la qualité de leur sélection documentaire, en insérant dans l'exemplaire destiné à chaque utilisateur un coupon-réponse (frappé à la machine sur stencil ou ronéotypé) indiquant les titres et la forme (original ou photocopie ou microcopie) des documents repérés. Ce qui permet à l'usager de cocher et de renvoyer aux documentalistes la demande de prêt des documents désirés ou leur photocopie.

### 3.10. Service de diffusion sélective de l'information sur profils

Nous avons déjà évoqué que le désir d'un utilisateur ou d'un chercheur est d'être informé de tout ce qui paraît ou existe dans son domaine d'intérêt personnel et de l'être le plus rapidement possible et aux moindres frais. Or l'accroissement prodigieux de la production documentaire ne permet plus à un chercheur d'être en mesure de maîtriser tous les documents sur son sujet. C'est pourquoi le centre national de documentation et d'information pour le développement rural doit envisager la possibilité d'édition d'un service de diffusion sélective de l'information sur profils pour éviter au chercheur d'être noyé sous la marée montante documentaire. Et comme la publication d'une diffusion sélective de l'information (D.S.I.) est plus sophistiquée, en tout cas plus compliquée que le bulletin signalétique, le centre doit déterminer les différents domaines d'intérêts et la catégorie de chacun des utilisateurs. La diffusion sélective de l'information doit être destinée uniquement aux chercheurs qui ont au moins déjà fait, un an ou des années sur leur thème. Le centre doit de ce fait, au

préalable, définir le profil de chaque utilisateur ou groupe d'utilisateurs retenus selon les critères cités plus haut et ayant fait la demande. Ainsi, à chaque acquisition de nouveaux documents (ouvrages, périodiques, rapports, etc...) les documentalistes doivent sélectionner, classier les références intéressant les domaines de chacun des usagers, ce qui leur évite de parcourir la longue liste de bibliographies ou de résumés, dont tous ne concernent pas leurs sujets. Ce qui doit pouvoir permettre au chercheur d'avoir un gain de temps et d'efforts, et les informations qu'il reçoit doivent être précises et pertinentes. Il arrive très souvent que le chercheur découvre dans la diffusion sélective de l'information sur profils des documents plus pertinents pour son thème dans ce cas, il doit les signaler à l'attention du documentaliste, en lui adressant une carte indiquant ses besoins. Les documents sollicités doivent être immédiatement expédiés et uniquement en photocopies ou en microcopies, mais jamais les originaux. Si les documents signalés par le chercheur ne sont pas très pertinents pour sa recherche, les documentalistes doivent modifier son profil et préciser ses besoins. Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural doit considérer que sa principale activité, sa réussite la plus spectaculaire, réside dans la publication de ses bulletins d'information dont les utilisateurs seraient pleinement satisfaits. Pour ce faire, il doit relier d'une manière optima, les sources documentaires et les chercheurs et harmoniser leurs activités.

### 3.11. Accès aux documents

L'aperçu des divers moyens matériels dont dispose le centre national de documentation et d'information pour le développement rural, nous conduit maintenant à traiter de leurs applications soit pour l'information, soit pour la communication en vue des liaisons effectives et des échanges inter-organismes documentaires. L'enveloppe financière accordée par le programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) ne permet pas de disposer des méthodes complexes de reproduction, d'ailleurs même avec un crédit substantiel, il n'est pas nécessaire de faire appel à l'ensemble des procédés.

Le matériel de reproduction attendu prévoit une caméra de prise de vues pour microfilm et microfiche, des lecteurs reproducteurs, une photocopieuse, un stencilogreveur, un duplicateur, qui nous espérons doit pouvoir répondre aux premières tâches du centre.

Nous ne traitons pas l'aspect technique de la production, mais notre objectif dans ce mémoire est de mettre un accent sur le caractère fonctionnel des obligations du centre national de documentation et d'information pour le développement rural en Guinée et d'envisager successivement l'utilisation de la duplication et de la reprographie aux problèmes posés par les acquisitions et les échanges des sources d'information, leur diffusion rapide, la qualité et l'emploi désiré de ces documents.

3.11.1. Acquisitions : La direction du centre national de documentation doit être consciente du fait que la constitution du fonds documentaire de la bibliothèque du centre ne peut s'opérer uniquement par des ouvrages et des périodiques, mais elle se fait également par la duplication et le microfichage des documents.

Pendant l'opération de recensement et de collecte de documents des bibliothèques de l'institut national de recherche et de documentation (INRDG), des instituts et centres de recherche agronomique et biologique (INRAF et IRBANK) et des universités, des documents très utiles encore, mais en mauvais état dont l'exploitation par les utilisateurs accentuerait leur détérioration ont été trouvés. Ces documents doivent être reproduits sur microfiches ou microfilms et conservés soigneusement.

La microcopie doit être également bien utilisée dans les échanges documentaires entre les autres organismes nationaux et internationaux avec le centre.

Mais s'il est vrai que la microfiche et le microfilm sont des moyens très efficaces de supports de documents, il est indispensable que le CNDIDR étudie les différents travaux auxquels ils conviennent économiquement.

L'emploi de la microfiche doit être réservé uniquement et exclusivement pour les ouvrages dont les textes sont supérieurs à soixante (60) pages.

Le microfilm répond également aux mêmes travaux et aussi pour des articles de périodiques supérieurs à dix pages.

L'utilisation de microcopies pour des volumes de documents inférieurs à dix pages doit être déconseillée, car économiquement elle est non rentable. Tandis qu'elle est plus rentable pour les documents à gros volumes, le prix de revient étant peu élevé.

Par contre, la photocopie, une autre méthode de reproduction doit être réservée aux manuscrits ou à quelques pages, environ une dizaine en général pour combler de petites lacunes en vue d'une insertion au lieu et place des pages manquantes. Son prix de revient étant élevé, ses applications doivent être limitées bien que sa lecture soit directe et facile. Son utilisation doit se limiter aux besoins de photocopies du centre et de quelques utilisateurs qui ont besoin d'une page d'un article ou d'un graphique.

L'emploi de la reprographie doit être davantage développé dans le CNDIDR non seulement parce qu'elle réduit considérablement le poids et le volume (environ 95 %) du document original, donc économie des locaux, mais pour la décentralisation du fonds documentaire avec la constitution des doubles des collections en guise d'assurance contre le vol ou l'incendie.

3.11.1. Diffusion signalétique et analytique : Précédemment traitée, la diffusion des bulletins d'information se pose sous diverses formes : soit elle doit être faite par les fiches de catalogues adressées en multiples exemplaires aux lecteurs, soit par l'établissement des répertoires bibliographiques généraux ou spéciaux. Compte tenu du rythme d'acquisition des documents, la reproduction des bulletins signalétiques, analytiques et sur profils doit être envisagée par les moyens de duplication, c'est-à-dire que les fiches doivent être dactylographiées sur stencils avant leur reproduction pour les différents usages.

3.11.3. Communication : Les sources étant connues et leur économie diffusée, il reste à résoudre deux problèmes importants :

- 1°) le prêt des originaux,
- 2°) le prêt sous une forme reprographique a titre onéreux ou gratuit.

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural, nous ne cessons de le répéter, doit pouvoir s'insérer dans un réseau national et international de documentation pour bénéficier de certains documents et services. Par l'intermédiaire de ce réseau, il est certain d'acquérir des documents sur microcopies. Les prêts doivent se faire par microcopies dont le transport par poste est plus facile. L'adoption des microcopies dans le système de prêt doit permettre la préservation des documents du centre. Elle permet d'éviter également l'immobilisation d'un périodique ou d'un ouvrage par une autre bibliothèque, car le même document, à la même période, peut être sollicité par un ou plusieurs usagers. Elle épargne à la bibliothèque du CNDIDR la perte ou la détérioration du document original.

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural dans sa coopération avec les autres organismes documentaires doit restreindre les prêts en documents originaux en développant la microcopie et la photocopie.

La reproduction étant économiquement d'un coût élevé, il est indispensable que le centre instaure la facturation des services rendus aux correspondants pour faire face à certaines petites situations internes de gestion. Mais une certaine tolérance doit être observée pour les travaux de certains utilisateurs notamment pour les mémoires des étudiants dont un exemplaire doit être conservé au Centre.

### 3.12. Formation des utilisateurs

Le centre national de documentation pour le développement rural n'aura d'intérêt que si ses activités s'insèrent intimement dans le développement global de l'économie nationale. Or pour qu'elles aient un impact le centre doit pouvoir informer et former ceux qui doivent utiliser ses services. La formation et la surformation des usagers proches et lointains, réels et potentiels, doit être organisée et un programme doit être établi. L'idéal à atteindre

doit être matérialisé par la capacité des chercheurs à sélectionner eux-mêmes les documents pour leur thème, dans les références bibliographiques qui leur parviennent régulièrement.

Cette formation doit être envisagée à plusieurs niveaux compte tenu des lieux d'occupation des chercheurs.

Au niveau des universités, pour la formation des futurs chercheurs, un programme doit être appliqué par l'Education nationale. Il doit s'étendre à l'ensemble des établissements primaires, secondaires et professionnels.

Au niveau des services techniques, des entreprises agricoles et des fermes d'élevage, des instituts et centres de recherche etc... la formation doit se faire sous forme de séminaire organisé par le centre national de documentation.

3.12.1. Formation au niveau des établissements primaires, secondaires et supérieurs : Si de nos jours, l'enseignement des techniques élémentaires de documentation n'est pas pratiqué dans les centres d'éducation révolutionnaire (CER nom commun de tous les établissements d'enseignement), il est opportun que la direction du centre national de documentation, en collaboration avec l'institut national de recherche et de documentation (INRDG) attire l'attention des autorités du département de l'éducation nationale sur la nécessité impérieuse d'adopter une politique générale de formation documentaire des futurs chercheurs.

La formation dès le plus bas âge, c'est-à-dire depuis l'école élémentaire permet de développer chez l'enfant, l'aptitude à lire intelligemment les documents à sa portée. L'enfant doit être initié depuis l'école primaire dans l'art d'utiliser de façon sélective et consciente, les différents documents qu'il aura à sa disposition. La formation des jeunes en techniques documentaires élève le niveau de l'éducation générale dans le pays et aussi stimule la curiosité intellectuelle et les prépare très tôt à la recherche personnelle.

Dans les établissements primaires, l'enfant doit être familiarisé avec les sujets suivants :

- pratique de localisation des livres dans les rayonnages,
- l'utilisation du dictionnaire et de l'encyclopédie,
- utilisation des catalogues,
- les éléments constitutifs d'un livre (auteur, titre, date d'édition, éditeur, etc...)
- connaissance des bibliothèques du village ou de la région.

Le même souci de formation doit atteindre les universités qui sont les producteurs des chercheurs potentiels destinés à utiliser les services du centre. Après la formation dans les écoles primaires et secondaires, les étudiants doivent arriver à l'université bien préparés et habitués à une activité de recherche documentaire. Ils doivent surtout être familiarisés avec les institutions productrices d'informations. Ils doivent savoir comment produire une information et comprendre la façon dont elle est diffusée.

3.12.2. Formation des utilisateurs : La formation des utilisateurs aux techniques documentaires doit être un des objectifs permanents du centre national de documentation. Outre les significations claires et détaillées des ouvrages, du mode d'utilisation des fichiers et l'affichage d'informations pratiques : horaires d'ouverture, modalités de prêt, listes d'ouvrages nouvellement acquis, le CNDIDR doit organiser des séminaires, des journées d'études, des conférences pour l'initiation aux techniques élémentaires de documentation, les différentes catégories d'utilisateurs nationaux.

La formation des utilisateurs proches du lieu d'implantation du centre doit être organisée dans la salle de lecture ou une salle voisine pour les commodités d'installation rendant plus intéressante les cours. Pour les chercheurs lointains, se trouvant à des centaines de kilomètres du centre, la formation doit se dérouler dans les chantiers (centres et instituts de recherche, coopératives, entreprises agricoles et fermes d'élevage), pour permettre la participation d'un plus grand nombre. La réussite d'une telle action en Guinée nécessite le concours et l'assistance des autorités politiques et administratives qui, par leur présence uniquement à l'ouverture ou à la clôture du séminaire suscitent

une motivation certaine chez les chercheurs.

Les moyens utilisés pour l'organisation des séminaires doivent être simples, à savoir un tableau noir et quelques photocopies illustrant les points saillants du séminaire. L'emploi des diapositives dans la mesure des moyens doit être envisagé pour mieux faire comprendre aux chercheurs l'intérêt des techniques documentaires.

3.12.3. Formation du personnel : Les techniques documentaires évoluant rapidement, il est important que le CNDIDR veille à ce que la formation permanente de son personnel soit assurée. Pour ce faire, un plan de formation doit être établi pour chaque agent du service. Cette formation doit avoir lieu avant le démarrage du CNDIDR.

Dans le cadre de la surformation, la direction doit pouvoir mesurer les connaissances professionnelles et les connaissances de base acquises pendant une période donnée du fonctionnement du centre par chacun des agents pour l'établissement d'un programme sans pour autant perturber le fonctionnement normal du service.

Les différentes formations doivent être :

- la remise à jour des connaissances, compte tenu du développement rapide des disciplines et techniques de l'information, aussi des appareils de traitement et de diffusion, chacun des agents du personnel technique doit bénéficier d'une formation de remise des connaissances pour mieux suivre l'évolution des techniques dans son domaine.
- formation à court terme : pour les bibliothécaires et les documentalistes dont les enseignements peuvent se dérouler dans le pays ou à l'extérieur.
- formation à moyen terme : pour les documentalistes chargés des travaux purement intellectuels (analyse, indexation, interrogation, etc...) pour se familiariser aux nouvelles techniques documentaires mises au point. Formation pouvant être reçue dans un pays ayant une longue et grande expérience dans le domaine de traitement documentaire.

## CONCLUSION

=====

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural (CNDIDR) né de la coopération entre la République Populaire Révolutionnaire de Guinée et le Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD), doit mener une politique d'aide à la recherche dans les domaines de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, et des domaines connexes, et apporter des informations à tous ceux dont les activités à tous niveaux se déroulent dans le cadre du développement rural. Le rôle du CNDIDR et de tous les professionnels doivent être complémentaires et s'insérer intimement dans le développement de l'économie nationale.

Compte tenu de sa taille et de son potentiel en personnel et en matériel, le CNDIDR doit pouvoir s'organiser pour sensibiliser les utilisateurs de l'information en leur fournissant des produits documentaires de valeur. Pour ce faire, un certain décloisonnement doit être opéré entre les services techniques et centres de recherche relevant des départements du Ministère de l'agriculture et du Ministère de l'élevage et de la pêche, afin de mener des actions à caractère horizontal.

Il doit faire comprendre aux chercheurs et usagers ce qu'il fait, parce que aussi bien la documentation pour certains, que la science pour d'autres sont sources d'inquiétudes. C'est ce qui doit le conduire à faire un certain nombre d'expositions tant dans la bibliothèque que dans les centres de recherche ou des universités du pays. Ceci dit, l'ensemble des résultats obtenus par les chercheurs, quelque soit le département, doit être à la disposition de tous les utilisateurs et le CNDIDR doit collecter les informations. Pour toucher le maximum d'utilisateurs, des expositions, des animations itinérantes de formation doivent être organisées sur le territoire national pour créer un certain courant de

motivation, une certaine demande. Il doit susciter le dialogue avec les chercheurs pour rassembler et mettre à leur disposition la documentation pertinente. Il doit de ce fait détecter et inventorier les besoins de ses utilisateurs pour une meilleure diffusion des services à leur offrir.

Il doit s'insérer pour cela dans le réseau des détenteurs d'informations pour éviter au pays la création d'autres centres analogues et aussi pour l'acquisition de certains documents et informations qu'il n'est pas possible d'obtenir autrement compte tenu de leur rareté. Il doit toujours revoir ses méthodes de travail, le point important étant l'ouverture, la disponibilité au service de la demande, l'adaptabilité, la formation des divers usagers. Il doit donc arriver à développer et à amplifier ses services pour une satisfaction d'un plus grand nombre de professionnels du développement rural.

Pour répondre à tous ces objectifs, le CNDIDR doit être doté de moyens financiers et matériels adéquats, son rayonnement en dépendra, la diversification de ses services étant conditionnée non seulement par la qualification du personnel mais également par ces moyens. Les objectifs du CNDIDR doivent être orientés au fur et à mesure de l'intérêt suscité chez les usagers et du niveau de la recherche dans le domaine agro-pastoral. Il est donc important d'instaurer une inter-connexion entre les chercheurs, producteurs d'informations et les détenteurs d'informations. Il doit alors pouvoir porter à la connaissance des utilisateurs tout ce qui existe comme informations scientifiques et techniques.

Mais si le CNDIDR est considéré comme un facteur d'accroissement du niveau de la production agro-pastorale, il n'est pas une entreprise dont le bilan doit être comptabilisé en coût et bénéfice. Les efforts consentis par le gouvernement pour son meilleur fonctionnement doivent être appréciés par l'impact de la recherche dans le développement de la production agro-pastorale.

**ANNEXES**

=====

Tableau des Instituts Polytechniques et Ecoles d'Agronomie  
en République Populaire Révolutionnaire de Guinée

Ordre	REGION ADMINISTRATIVE	Instituts Polytechniques	Facultés Agriculture et Eaux et Forêts	Facultés Elevage
1	CONAKRY	Gamal Abdel Nasser (IPGAN)	Sonfonia	
2	DUBREKA		1	
3	FORECARIAH		1	
4	FRIA		1	
5	KINDIA		1	1
6	TELIMELE		1	
7	MAMOU		1	1
8	DALABA			1
9	BOKE		1	
10	BOFFA		1	
11	GAOUAL		1	
12	KOUNDARA		1	
13	LABE		1	
14	PITA		1	
15	TOUGUE		1	
16	MALI		1	
17	FARANAH	1	1	
18	DABOLA		1	
19	DINGUIRAYE		1	
20	KISSIDOUGOU		1	
21	GUECKEDOU		1	
22	KANKAN	1	1	
23	KOUROUSSA		1	
24	SIGUIRI		1	
25	KEROUANE		1	
26	NZEREKORE		1	
27	MACENA		1	
28	BEYLA			1
29	YOMOU		1	

## GUIDE DE L'UTILISATEUR

=====

Le Centre national de documentation et d'information pour le développement rural (C.N.D.I.D.R.) est situé dans la cour du Ministère de l'Agriculture et des Eaux et Forêts dont il est un service technique. Il est ouvert à tous les chercheurs, tous les techniciens, tous les vulgarisateurs (coopératives, paysans agriculteurs ou éleveurs, artisans, etc...) oeuvrant pour le développement de l'économie nationale.

Ses objectifs essentiels demeurent la collecte, l'analyse, le traitement et la conservation des documents nationaux et internationaux (ouvrages, périodiques, rapports techniques, scientifiques, etc...) concernant le développement rural et leur diffusion en originaux ou en copies au niveau des utilisateurs.

Il offre la possibilité à chaque usager de bénéficier gratuitement de ses services dans le domaine agro-pastoral.

A ce titre, le chercheur peut recevoir par simple abonnement ou par demande les produits suivants :

- les bulletins signalétiques du C.N.D.I.D.R. destinés à tenir informé le chercheur des ouvrages récemment reçus,
- les bulletins analytiques pour mieux permettre à l'utilisateur de retrouver rapidement et facilement les documents intéressant ses travaux de recherche ou d'études,
- la diffusion sélective de l'information sur profils destinée à fournir au chercheur les références des documents les plus pertinents concernant son domaine particulier de recherche. Ce service est acquis par une demande du chercheur pour l'éviter à perdre le temps au choix des documents.

Le C.N.D.I.D.R. dispose également d'un service questions-réponses qui dialogue ou communique directement avec le chercheur. Ce service offre à l'utilisateur des informations, des renseignements techniques et scientifiques et l'aide également à préciser

ses questions et indiquer les documents les plus pertinents pour la réalisation de ses travaux.

Le centre national de documentation et d'information pour le développement rural fait également bénéficier davantage le chercheur de nombreux services de duplication et de photocopie à des prix modiques. Sa bibliothèque est ouverte à tous les utilisateurs spécialistes ou non spécialistes du développement rural. Elle offre un cadre agréable de lecture et des conditions faciles de prêt des documents.

Outre ces nombreux services offerts par le C.N.D.I.D.R., le chercheur a aussi des possibilités de participer à des conférences, des journées d'études, des séminaires, pour être mieux éclairé sur le fonds documentaire de la bibliothèque et aussi bénéficier d'une initiation aux techniques élémentaires de documentation pour sa propre recherche.

Pour les chercheurs désireux d'être en relation avec un organisme de recherche agro-pastorale ou un organisme documentaire pour l'acquisition de documents et d'information concernant ses travaux de recherches, le C.N.D.I.D.R. peut servir d'intermédiaire pour leur éviter les longues procédures administratives et aussi financières.

## BIBLIOGRAPHIE

=====

- Cours élémentaires de formation professionnelle - 4ème édition Association des Bibliothécaires Français, Paris - section des bibliothèques publiques, 1974.
- Le Métier de bibliothécaire - Cours élémentaire de formation professionnelle - Association des Bibliothécaires Français, Paris.
- Promodis, 1979 , p. 280.
- 1er congrès national français sur l'information et la documentation. - Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés, Paris. - 4 au 6 décembre 1974.
- 3ème congrès. Contribution aux tables rondes. Association des documentalistes et bibliothécaires spécialisés - Sofitel, Paris - 10 au 16 mars 1979.
- Centre de documentation national de Tunisie - DALY (A.) Directeur CDN Tunis - A.D.B.S. Paris - Documentaliste, Février 1980, n° 1, vol. 17, p. 44
- Manuel du bibliothécaire-documentaliste travaillant dans les pays en voie de développement. - Association des documentalistes bibliothécaires spécialisés, Paris. - P.U.F., 1977.
- Textes des communications de l'I.D.T. 81. - Association des documentalistes bibliothécaires spécialisés, Paris. - Congrès, 13 au 15 mai 1981.
- Journées d'études. Association de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, Paris. - 1977, 1978, 1979.
- Le Coût de la documentation. Principes et méthodes de calcul. BERNARDIN (O.). - Editions d'organisation, Paris. Association nationale de la recherche technique, 1979. p. 129.
- Comment concevoir, réaliser et utiliser une documentation. BERNATENE (H.).- Editions d'organisation, Paris. - 5e éd., 1967.
- Formation professionnelle des bibliothécaires et documentalistes dans les pays de la C.E.E. - Paris, 1967.
- Les Techniques documentaires. CHAUMIER (Jacques). - Presses universitaires de France, que sais-je ? , 1979, p. 129
- Projet centre national de documentation et d'information pour le développement rural. Ministère Promotion rurale, Conakry, 1979.
- La documentation dans les grandes écoles. Conférence des grandes écoles, Paris. - 15 novembre 1979, p. 88.

- Le classement. Principes et méthodes. CURCIO (M.). Editions d'organisation, Paris, 1980, p. 152.
- Instructions élémentaires et techniques pour la mise et le maintien en ordre des livres d'une bibliothèque. DELISLE (L.), Paris. 4ème édition, p. 94.
- Manuel pratique de reproduction documentaire et de sélection. Fédération internationale de documentation, La Haye. Gauthier-Villars, Paris, 1964.
- Méthodes d'enseignement de la bibliothéconomie. E. SABOR (Josefa) Paris, 1969.
- Petit guide de bibliothécaire. HENRIBACH (C.) et ODDON (Y.). Paris • Bourrellier, 1962.
- Etude du centre de documentation de l'institut de technologie agricole de Mostaganem. - HENRY (Francine). Bordeaux, 1975.
- Organisation des systèmes des pouvoirs publics. GROLIER (Eric de) Paris : Unesco, 1978, 181 p.
- Documentation au service de l'action. GUINCHAT (C.) et AUBERT (Pierre). - Presse d'ile de France, 1968.
- Voix multiples un seul monde. - MACBRIDE (S.) Paris • Unesco, 1980, p. 367
- L'Information de la société. NORA (S.) et MINC (A.), Documentation française, Paris, 1978, 162 p.
- Moyens et problèmes de diffusion. PIERRE (P. J.), Colloque de Genève, 27 septembre au 1er octobre 1965.
- Précis de bibliothéconomie. RICHTER (Brigitte). Paris, 1980, 234 p.
- Les bibliothèques : administration, institution, fonction. RICHTER (Noé). - Villeurbanne , presses de l'ENSB, 1977, p. 254
- Manuel pour les systèmes et services d'information. Paris • Unesco, 1977, 299 p.
- Consultation d'experts en vue de l'établissement d'un programme à long terme en matière de gestion des documents et des archives dans le cadre du programme général d'information. Paris • Unesco, 14-16 mai 1979.
- Document de travail principal. Conférence intergouvernementale sur l'information scientifique et technique au service du développement. - Paris • UNISIST II ↗ Unesco, mai 1978, 124 p.
- Etude sur la réalisation d'un système mondial d'information scientifique. Paris • UNISIST ↗ UNESCO, 1971, 182 p.





\* 9 5 5 9 1 8 8 \*